



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS
Excusés : Mme FORBIN,
MM. BEZIA, LE PRUNENNEC

PV du 3 mars 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de WISSOUS

Fermeture du terrain Château Gaillard à partir du 7 janvier 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SACLAY

Fermeture du stade des Prés Basques du 6 février au 8 mars 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie d'YERRES

Fermeture des terrains et de la piste du stade Léo Lagrange le 8 mars 2026.

Fermeture des terrains en herbe N°2 et N°3 du stade Léo Lagrange du jeudi 12 février 2026 au 7 mars 2026 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE PETIT

Fermeture du terrain en herbe du Complexe de la Cheminée Blanche du samedi 14 février 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de FORGES LES BAINS

Fermeture du terrain d'honneur du vendredi 19 février au lundi 9 mars 2026 inclus

Arrêté Municipal de la Mairie de BRIIS SOUS FORGES

Fermeture du terrain de football du 20 février au dimanche 8 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de MONTLHERY

Fermeture du stade Paul Desgouillons le 16 avril 2026.

COUPES

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Seniors District	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Vétérans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
+ 45 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
+ 55 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
CDM	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
U18	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY



U16	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY
U14	04/04/2026	18/04/2026	30/05/2026 à MASSY
Seniors F à 11	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
Seniors F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
U18 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
U15 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX

Prochain tirage le 17 mars 2026

CALENDRIERS

Seniors

Courriel de VILLIERS SUR ORGE SC en date du 2 mars 2026 nous informant du forfait général de son équipe Seniors évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour forfait général.

COUPES ESSONNE FEMININES

U15 F à 8

Match n° 55487255 du 21 février 2026

STE GENEVIEVE FC 2 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de MNVDB FC.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 55487253 remis au 7 mars 2026

PALaiseau US 1 / ST MICHEL FC 91 1

Reprise du dossier.

Demande de PALAISEAU US de changement de date via Footclubs pour jouer le 28 mars 2026.

Refus de la Commission.

La Commission inverse la rencontre (article 6.3 du règlement des Coupes Féminines).

La rencontre se déroulera le 7 mars 2026 (date butoir) à SAINT MICHEL (terrain synthétique).

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 21 FEVRIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928079 * DOURDAN SPORTS 1 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.



Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à DOURDAN SPORTS pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

U18 F à 8

Match n° 54928112 * VIRY CHATILLON ES 1 / ORSAY BURES FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 mars 2026.

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652349 remis au 28 février 2026

WISSOUS FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de WISSOUS FC 1.

Amende réglementaire à WISSOUS FC.

Match n° 54652337 remis au 7 mars 2026

PALAISEAU US 1 / ST MICHEL FC 91 1

Demande de PALAISEAU US de changement de date via Footclubs pour jouer le 28 mars 2026.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 7 mars 2026 à 17h00.

Seniors F à 8

Match n° 54928035 remis au 28 février 2026

PORT. SAINT MICHEL 1 / DOURDAN SPORTS 1

Demande de DOURDAN SPORTS de changement d'horaire via Footclubs, le 26 février 2026 pour jouer le 4 avril 2026.

Refus des PORT. SAINT MICHEL.

Amende réglementaire à DOURDAN SPORTS pour demande tardive.

Match n° 54928045 du 14 mars 2026

ETAMPES FC 2 / BALLANCOURT FC 1

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 13h00.

Refus de BALLANCOURT FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

U15 F à 8 - Phase 2

Match n° 55445179 du 7 février 2026

LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * Poule B

Lecture du rapport du club visiteur.

Reprise du dossier.

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA.



Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 10 mars 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

LINAS MONTLHERY ESA 2 : 10 buts

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 : 1 but

Match n° 55445177 remis au 28 février 2026

PALAISEAU US 1 / MNVDB FC 1 * Poule B

Demande de PALAISEAU US de changement de date via Footclubs, le 26 février 2026.

Accord de MNVDB FC.

Accord de la Commission pour jouer le 28 mars 2026.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

Match n° 55445178 remis au 28 février 2026

AIGLE FERTOISE 1 / ETAMPES FC 2 * Poule B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 2.

Amende réglementaire à ETAMPES FC.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 55487259 du 20 février 2026

PALAISEAU US 1 / ULIS CO 1 * Essonne

Reprise du dossier.

En présence de M. FORNARELLI (Comité Directeur), de l'arbitre de la rencontre, des représentants des clubs de PALAISEAU US et des ULIS CO,

Tirage au sort effectué par M. l'arbitre officiel.

L'équipe des ULIS CO 1 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 8 FEVRIER 2026

D5/A

Match n° 53713982 * BOUSSY-QUINCY FC 3 / JUVISY ACADEMIE 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

D5/C

Match n° 53715483 * LISSOIS FC 2 / PAYS LIMOURS ENT 2

Reprise du dossier.



Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} MARS 2026

D3/B

Match n° 53712320 * BREUILLET FC 2 / STE GENEVIEVE FC 4

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

MILLY GATINAIS FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D5/B du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal à MAISSE (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D5/B remis au 8 mars 2026

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 15h00 au stade Louis Babin N°1 à LA NORVILLE (terrain en herbe).

Match n° 53713323 du 8 février 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 3 / MENNECY CS 2 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de MENNECY CS.

La Commission demande la composition de l'équipe de MENNECY CS 2 pour sa réunion du 10 mars 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

GRIGNY FOOTBALL 91 3 : 0 but

MENNECY CS 2 : 1 but

Match n° 53715475 remis au 1^{er} mars 2026

MAROLLES US FC 1 / ETAMPES FC 2 * D5/C

Courriel de la Mairie de MAROLLES.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de MAROLLES reçu le vendredi 27 février 2026 à 14h06.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF n'ayant pas été respectée entièrement : pas de présence d'un représentant du club de MAROLLES US FC pour l'accueil de l'arbitre.

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité à MAROLLES US FC 1 :



MAROLLES US FC 1 : (-1 point, 0 but)
ETAMPES FC 2 : (3 points, 0 but)

Match n° 53712535 remis au 8 mars 2026

DRAVEIL FC 3 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/A

Demande de DRAVEIL FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 13h00.
Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

Match n° 53713967 remis au 8 mars 2026

BENFICA YERRES 1 / VILLABE ETS 2 * D5/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de YERRES du stade Léo Lagrange.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} MARS 2026

D2

Match n° 53716799 * PLATEAU SACLAY ES 5 / SO VERTOIS 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et au délégué sur la non-transmission de la FMI.

Match à jouer le 19 avril 2026

BOISSY FC 91 5 / PLATEAU SACLAY ES 5 * D2/A remis du 15 février 2026

COUPE ESSONNE U14

Match n° 55487221 du 21 février 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de STE GENEVIEVE FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 10 mars 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

STE GENEVIEVE FC 1 : 3 buts

EPINAY SUR ORGE SC 1 : 1 but

L'équipe de STE GENEVIEVE FC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 55487220 remis au 7 mars 2026

BRETIGNY FCS 1 / BRUNOY FC 1

Demande de BRUNOY FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 4 mars 2026.



Refus de BRETIGNY FCS,
La Commission maintient la rencontre le 7 mars 2026.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 7 FEVRIER 2026

D3/B

Match n° 53723475 * ULIS CO 2 / SUD ESSONNE 1

Reprise du dossier.

Courriel de SUD ESSONNE nous indiquant le résultat de la rencontre (6-2).

Courriel des ULIS CO.

L'arbitre officiel était absent.

Feuille de match non parvenue malgré les demandes (voir PV des 10, 17 et 24 février 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité aux ULIS CO 2 (-1 point, 0 but), SUD ESSONNE 1 (0 point, 2 buts).

Amende réglementaire aux ULIS CO pour non-envoi de la feuille de match après 2 réclamations.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe des ULIS CO 2 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 14 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53723037 * RIS ORANGIS US 2 / DRAVEIL FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 28 février 2026 à 20h30.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour transmission tardive.

D4/B

Match n° 54604079 * ULIS CO 3 / EVRY COURCOURONNES 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire aux ULIS CO pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D4/C

Match n° 54604439 * PORT. RIS ORANGIS 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende réglementaire aux PORT. RIS ORANGIS pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

FMI NON PARVENUE DU 21 FEVRIER 2026

D4/B

Match n° 54604113 * EVRY COURCOURONNES 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Reprise du dossier.



2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / BRETAGNE FCS 3 * D2/A du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 2 / LINAS MONTLHERY ESA 3 * D3/B du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

Match n° 54591596 du 7 février 2026

BENFICA YERRES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de MORANGIS CHILLY FC.

Courriel de BENFICA YERRES.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de BENFICA YERRES 1.

La Commission demande la composition de l'équipe de MORANGIS CHILLY FC 3 pour sa réunion du 10 mars 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BENFICA YERRES 1 : 1 but

MORANGIS CHILLY FC 3 : 6 buts

Match n° 53723039 du 14 février 2026

WISSOUS FC 1 / PALAISEAU US 2 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de WISSOUS FC.

Courriel de PALAISEAU US.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de WISSOUS FC 1.

La Commission demande la composition de l'équipe de PALAISEAU US 2 pour sa réunion du 10 mars 2026.

La Commission demande le résultat de la rencontre à l'arbitre pour sa réunion du 10 mars 2026.

Match n° 53723040 du 14 février 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMPLIN FOOT 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de TREMPLIN FOOT.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande le résultat de la rencontre à l'arbitre pour sa réunion du 10 mars 2026.



CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 7 FEVRIER 2026

D2

Match n° 53722666 * MENNECY CS 1 / VILLEBON SPF 1

Reprise du dossier.

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport et de résultats des 10, 17 et 24 février 2026.

Feuille de match non parvenue malgré les demandes (voir PV des 10, 17 et 24 février 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à MENNECY CS 1 et à VILLEBON SPF 1 (-1 point, 0 but).
Amende réglementaire à MENNECY CS pour non-envoi de la feuille de match après 2 réclamations.
En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de MENNECY CS 1 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ETAMPES FC 1 / VILLEBON SPF 1 * D2 du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00

Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à BRUNOY de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer en semaine avant le 4 avril 2026.

La Commission demande à BRUNOY de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à VAL YERRES CROSNE de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer le 9 mai 2026.

La Commission demande à VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.



CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 15 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53719463 * BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 / VAL YERRES CROSNE 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match à jouer le 26 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT 1 * D4/B remis du 22 février 2026

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / EVRY FC 4 * D4/B remis au 8 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade François Faillu N°1 à EGLY (terrain en herbe).

Match n° 53719215 du 14 décembre 2025

ULIS CO 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Retour du PV de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes en date du 12 février 2026 ayant dit match à jouer.

La Commission programme la rencontre le 29 mars 2026.

Match n° 53719226 du 25 janvier 2026

MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande la composition des équipes au club recevant pour sa réunion du 10 mars 2026.

Match n° 54584130 du 15 février 2026

DOURDAN SPORTS 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/D

Reprise du dossier.

Courriel de DOURDAN SPORTS.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI.

La Commission reporte la rencontre au 5 avril 2026.

Match n° 53719796 remis au 8 mars 2026

MNVDB FC 1 / RIS ORANGIS US 2 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.



Match n° 53719950 remis au 8 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/A

Courriel de PAYS LIMOURS ENT.

Arrêté de fermeture de la Mairie de BRIIS SOUS FORGES.

La Commission reporte la rencontre au 29 mars 2026 à 15h00.

Match n° 53720083 remis au 8 mars 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / GIF SFOC 1 * D3/B

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE de changement de terrain de via Footclubs pour jouer au stade François Faillu N°1 à EGLY (terrain en herbe).

Refus de la Commission.

Il y a déjà un match U18 D1 au stade François Faillu N°1 le 8 mars 2026.

Match n° 54583504 remis au 3 mai 2026

PLESSIS PATE ES 1 / BIEVRES AC 1 * D4/C

Deux demandes de BIEVRES AC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de PLESSIS PATE ES pour les deux demandes.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre le 3 mai 2026 au PLESSIS PATE.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 22 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53718799 * VERRIERES LE BUISSON 1 / MASSY 91 FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 53718972 remis au 8 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/B

Courriel de PAYS LIMOURS ENT.

Arrêté de fermeture de la Mairie de BRIIS SOUS FORGES.

La Commission reporte la rencontre au 29 mars 2026.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} MARS 2026

D3/A

Match n° 53717667 * VIRY CHATILLON ES 1 / AOP CORBEIL 1

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club visiteur.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

MENNECY CS 1 / VIGNEUX FCO 1 * D1 remis au 8 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).

VAL YERRES CROSNE 1 / PORT. ULIS 1 * D2/A remis au 8 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

Match n° 54410331 remis au 1^{er} mars 2026

VIGNEUX FCO 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Courriel VIGNEUX FCO.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VIGNEUX reçu le vendredi 27 février 2026 à 14h15.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 29 mars 2026.

Match n° 53717418 remis au 8 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de BRIIS SOUS FORGES.

La Commission reporte la rencontre au 26 avril 2026.

Match n° 53717836 remis au 8 mars 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / BERGERIES AS 1 * D3/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de SACLAY.

La Commission reporte la rencontre au 26 avril 2026.

CHALLENGE +45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 4 / SUD ESSONNE 4 remis au 8 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade du Moulin 1 (terrain synthétique).

+45 ANS

Match n° 54572239 remis au 8 mars 2026

TOURNELLES CONCY 4 / ITTEVILLE AS 4 * Poule E

Arrêté de fermeture de la Mairie de YERRES du stade Léo Lagrange.

La Commission reporte la rencontre au 29 mars 2026.